

**MADAGASCAR**

Draft converted Schedule of Specific Commitments<sup>1</sup>

Attached is a draft converted Schedule of Specific Commitments of Madagascar in word format. This document does not substitute for the legally binding commitments undertaken by Madagascar in its Schedule of Specific Commitments (GATS/SC/51).

The draft converted version of the Schedule was prepared by the Secretariat, at the request of Members, to facilitate the process of negotiations, including the presentation of initial offers.

---

---

<sup>1</sup> This document has been prepared, in French only, under the Secretariat's own responsibility and without prejudice of Members and to their rights and obligations under the WTO.

## MADAGASCAR – LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u></p> <p>e) Services d'essais et d'analyses techniques (CCP 8676*)                      La recherche, l'analyse et le contrôle des équipements de base dans les secteurs suivants:</p> <p>a) l'industrie de préparation de produits d'origine végétale</p> <p>b) l'exploitation forestière et le reboisement industriel</p> <p>c) l'industrie de stockage et conditionnement de produits alimentaires.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Aucune</p> <p>3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Aucune</p> <p>3) Aucune</p> <p>4) Non consolidé</p>	

\* Le service spécifié constitue une partie seulement de l'ensemble des activités visées par la position correspondante de la CPC.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u> (suite)</p> <p>n) Services de maintenance et de réparation de matériel (CPC 886*) La préparation et le contrôle des équipements de base dans les secteurs suivants:</p> <p>a) l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie à l'exception des activités de transport liées au tourisme</p> <p>b) la pêche industrielle</p> <p>c) l'industrie de conditionnement des produits alimentaires d'origine animale.</p> <p>Ces activités n'incluent pas la vente ou la location d'équipement ou de pièces détachées, neufs ou usagés, nécessaires aux activités de maintenance.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Aucune</p> <p>3) Les entreprises doivent obtenir l'agrément des autorités concernées et respecter les performances déterminées et souscrites dans le dossier agréé suivant les critères stipulés, entre autres le nombre d'emplois nationaux créés et le critère de la valeur ajoutée nationale</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Aucune</p> <p>3) Aucune</p> <p>4) Non consolidé</p>	

\* Le service spécifié constitue une partie seulement de l'ensemble des activités visées par la position correspondante de la CPC.